

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 05 NOV. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Benoît DELCOURTE, conservateur du patrimoine, adjoint à la filière sculpture, centre de recherche et de restauration des musées de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », restauratrice de documents graphiques, Archives nationales d'outre-mer ;

- Monsieur Patrice CADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier, château de Pau ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre-décorateur, musée du Louvre ;
- Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, site de Paris ;
- Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « audiovisuel », professeur de photographie, école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaire, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 NOV. 2018**

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY